



**SNES HORS DE FRANCE
MAYOTTE
ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018**

BARÈMES DES COTISATIONS

La cotisation nationale est proportionnelle au traitement indiciaire brut : indice brut majoré x 0,399 (à l'euro supérieur) + 10 €. En cas de difficulté sur les barèmes, contactez le trésorier du SNES Mayotte.

**PAIEMENT PAR PRÉLÈVEMENTS
FRACTIONNÉS**

Les syndiqués à Mayotte ont la possibilité d'utiliser le prélèvement automatique fractionné de la cotisation syndicale. Cette procédure permet le paiement **par dixième**, si la cotisation arrive au HDF **avant le 31 octobre**. Ensuite la cotisation sera prélevée par 1/8 si elle a été reçue **avant le 31 décembre**, et ainsi de suite. Le syndiqué remplit et signe un « mandat SEPA » qui a la valeur d'engagement bancaire. Il est nécessaire que cet imprimé soit accompagné d'un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) ou de Caisse d'épargne (RICE).

**BULLETIN D'ADHESION
OU DE MISE A JOUR**

- Si vous êtes un **nouvel adhérent**, utilisez le bulletin d'adhésion ci-joint.
- Si vous étiez **adhérent en 2016-2017**, utilisez le bulletin de réadhésion pré-rempli reçu à votre nom. Pour tout changement de situation (adresse, téléphone, établissement ou situation administrative), corrigez le bulletin ou complétez un bulletin d'adhésion.

Le bulletin d'adhésion doit accompagner la cotisation syndicale. **Veillez à ce qu'il soit correctement rempli car lui seul permet l'inscription à notre fichier et l'envoi de la presse syndicale.** Il doit être obligatoirement signé, même en cas de reconduction automatique et même si votre situation n'a pas changé.

Le bulletin et le versement de la cotisation **doivent être retournés au trésorier de la section de votre établissement ou de la section de Mayotte** à l'adresse suivante :

**SNES - Mayotte
Résidence Bellecombe
110 lotissement des trois vallées
97690 MAJICAVO**

CARTE SYNDICALE

Le bulletin d'adhésion est adressé par le SNES Mayotte au SNES Hors de France. Environ un mois après réception par le SNES HDF, les syndiqués recevront la carte d'adhérent et le justificatif de paiement.

Si tel n'était pas le cas, prévenir le SNES Hors de France

- par adresse électronique : hdf@snes.edu

- ou par adresse postale : **SNES Hors de France – 46, Avenue d'Ivry – 75647 PARIS cédex 13**

Syndiquez-vous ou re-syndiquez-vous au SNES Mayotte. Consultez le site internet à l'adresse suivante : www.mayotte.snes.edu

*Sébastien VILLE
Trésorier du secteur Hors de France.*

*Patrick SOLDAT
Secrétaire national
Responsable du secteur Hors de France et des COM*

SNES Hors de France - 46, avenue d'Ivry - 75647 Paris Cedex 13

Téléphone: 01 40 63 29 41 Fax : 01 40 63 28 31

e-mail : hdf@snes.edu internet : www.hdf.snes.edu